



Droits des parents

Par bdesvilles

bonjour,

il me semble qu'un parent lorsqu'il doit rencontrer un travailleur social pour un RDV ou une évaluation sociale de sa situation a le droit d'être accompagné de la personne de son choix et que son interlocuteur ne peut s'opposer à cela ?

merci de votre réponse